Vous avez des projets d'investissement ? vous êtes éleveur ?

Des financements sont à votre disposition

Vous pouvez bénéficier des aides régionales à l'investissement pour l'élevage dans le cadre du Cap Filière Equins 2021-2025!

Conditions d'éligibilité

- Être un exploitant agricole à titre principal, éligible par nature aux aides agricoles

- Être un éleveur équin cotisant à la MSA et disposant d'au minimum 5 UGB (ces 5 UGB sont soit des reproducteurs femelles, soit des reproducteurs mâles, soit des animaux âgés de moins de trois ans

- Être labellisé Equures ou QualitEquidé pour les dossiers PCAE

Aides :

- Projet dont les dépenses éligibles comprises entre 5 000 € et 12 500€ HT (procédure simplifiée CAPEX)
- Pour les investissements égaux ou supérieurs à 12 500 €, procédure PCAE
- Taux d'aide de base 30%
- +10% JA

Investissements éligibles :

- Autonomie alimentaire et sécurisation des stocks alimentaires
- équipements de stockage de matières premières : cellules, silos, vis
-matériels de préparation des aliments : aplatisseur, broyeur, floconneur
-équipements de stockage d'aliments finis : silos
-matériel de mélange : mélangeuse horizontale, verticale et pesage
- équipements de transfert : vis, transfert pneumatique
-râteliers et mangeoires
-abreuvoirs
- filets de restriction
- purificateur de foin
-Concasseur/Mélangeur/Autocuiseur
- tonne à eau et réseau d'eau (yc protection anti gel)
-aide à la démarche de labellisation

Conseil Equin Région Centre Val de Loire – CERC
383 avenue Emile Gounin, 37402 Amboise
Sylvie Navarro, chargée de Projets 0682413138 – conseilequincvl@gmail.com
www.conseilchevauxcentrevaldeloire.fr

- Bâtiments et accès extérieur

1) bâtiment d'élevage intérieur et extérieur

- boxes
-Rond d'Havrincourt permettant l'entrainement des poulains au saut en liberté
- carrière, marcheur
- piste d'entrainement pour jeunes chevaux
- création, extension et rénovation des bâtiments de vie
-filets anti-vent, anti-pluie
-tapis et dalles caoutchouc pour stabilisation des sols
- tôles isolantes
-stabilisation des chemins d'accès aux mieux de vie (abris, paddocks, boxes)
-brosses rotative,
- solarium

2) Paturage

- Création de clôtures permettant de sécuriser la mise au pré des équidés
- Abris
- tapis et dalles caoutchouc pour stabilisation des sols
-végétalisation des paddocks, matériel de plantation et d'entretien des haies et arbustes

3) Gestion des effluents

- Fumière (hors mise aux normes)
- fosse pour récupération des effluents
- Bennes d'épandage pour le fumier

- Amélioration et sécurisation des conditions de travail

-tout matériel non roulant s'accrochant à un véhicule agricole permettant de faciliter l'entretien des installations (fourches, broyeurs, …)
- brouette électrique
- balance pour pesée (vermifugation, soin, alimentation, etc)
- Chariot à granulés, à compléments avec support de sceaux pour ration personnalisée
- Support roulant pour balle de foin et paille
- faucheuse sous clôtures

- Sanitaire et biosécurité

-Enceinte sécurisée et équipée pour la mise à la reproduction des juments ainsi qu'à la présentation de leurs produits aux acheteurs potentiels (barres d'examen),
-Matériels permettant d'assurer la sécurité de l'éleveur et des intervenants extérieurs (maréchaux-ferrants, vétérinaires, etc.) lors des manipulations d'équidés : contention, barres d'échographie
-matériel de poulinage yc les boxes

Conseil Equin Région Centre Val de Loire – CERC
383 avenue Emile Gounin, 37402 Amboise
Sylvie Navarro, chargée de Projets 0682413138 – conseilequincvl@gmail.com
www.conseilchevauxcentrevaldeloire.fr

- détecteur de colique
-matériels de vidéosurveillance
-matériel de poulinage (ceinture, etc) yc boxes poulinage
- Nettoyeur haute pression eau chaude pour la désinfection des locaux
- balance, bascule (définir le poids pour une bonne vermifugation, alimentation, etc)

- Economie d'énergie et d'eau
- installation de lumières de nuit pour la sécurité type spot
- néons et ampoules en LED
- tôles isolantes
-réserve d'eau

Faciliter la traction animale : matériel spécifique de traction animale agricole (hors véhicule hippomobile) : train avant, herse, charrue, cultivateur, canadien, arrache pomme de terre, rouleau, collier et harnais de travail, porte outil, multiculteur, vibroculteur, trisoc, butoir, trinqueballe, décavailloneuse, broyeur, semoir.

Ne sont pas considérés comme un simple remplacement et sont éligibles les dépenses d'acquisition d'un bien en remplacement d'un bien amorti au plan comptable.

Contacter le CERC pour plus de renseignements

Sylvie Navarro

Conseilequincvl@gmail.com

www.conseilchevauxcentrevaldeloire.fr